



L'AVENIR DU NORD

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

1897-1938

EXISTANT DEPUIS PLUS DE QUARANTE ANS

1897-1938

"LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MEME; NOUS VERRONS PROSPERER LES FILS DU SAINT-LAURENT"

(Benjamin Sulte)



CHENIER

SAINT-JEROME, P. Qué.

Abonnement : \$2.00 par année

Directeur et Propriétaire

Honorable JULES-EDOUARD PREVOST

Publié par

IMPRIMERIE J.-H.-A. LABELLE, Limitée

Saint-Jérôme

LABELLE

QUARANTE-DEUXIEME ANNEE, NUMERO 5

JOURNAL HEBDOMADAIRE — CINQ SOUS LE NUMERO

LE VENDREDI, 4 FEVRIER 1938

Au parlement d'Ottawa

Aux Communes

Le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône a commencé, lundi dernier, à la Chambre des députés.

L'honorable J.-N. Francoeur, le député récemment élu de Lotbinière, a prononcé en français le premier discours et il a été appuyé par M. R.-M. Warren, député de Renfrew-Nord.

M. Francoeur a parlé avec beaucoup de tact, de mesure et de franchise. Retenons cette déclaration : "Sans rien renier de ses origines, sans abdiquer ni sa langue ni sa foi, respectant les traditions de sa race, tout Canadien doit non pas se confiner dans les limites étroites d'un provincialisme rétrograde mais s'élever plus haut, élargir son horizon, avoir l'idéal d'une nation canadienne dans le sens large et généreux du mot".

Le chef de l'opposition, l'honorable R.-B. Bennett, a fait ensuite la critique du programme et de la politique du gouvernement. L'honorable Mackenzie King, premier ministre, lui donna la réplique.

Parlant du commerce canadien et de notre situation économique, il émettait par des chiffres les opinions pessimistes du chef conservateur. Ainsi, pour 1937, la balance favorable du commerce avec le monde entier a été de \$316,000,000. Il y avait plus de personnes au travail le 1er janvier, qu'au début de toute autre année.

Le chômage était plus bas, en décembre 1937, que dans le mois correspondant, depuis le début de la dépression.

La situation s'améliore

La situation s'améliore graduellement, pas aussi vite que nous le voudrions, mais aussi rapidement que les circonstances le permettent.

L'honorable M. King déclare que l'honorable M. Bennett lance le cri de la haute protection, dans l'espoir d'établir un front commun entre les conservateurs et les partisans du Crédit Social, pour l'élection d'Edmonton-Est.

Il dit aussi que le gouvernement a donné suite à plusieurs recommandations de la commission nationale d'embauchage. Des enquêtes ont été faites sur le chômage, les camps de concentration ont été fermés, les célibataires ont été placés sur des fermes, des jeunes gens et des jeunes filles ont reçu un entraînement professionnel et la somme de \$13,000,000 a été prêtée, en vertu du plan d'amélioration aux maisons.

L'assurance-chômage

Parlant ensuite de l'assurance-chômage, l'honorable M. King dit qu'il s'étonne des doutes entretenus par l'honorable M. Bennett, au sujet du pouvoir d'amender la Constitution. Lorsque M. Bennett fut premier ministre, il a passé son projet de loi d'assurance-chômage à toute vapeur, sans consulter personne.

"S'il y a dans les provinces un sentiment de défiance à l'égard d'Ottawa, c'est sous l'honorable M. Bennett que cela a commencé. Lorsque l'honorable M. Bennett fut premier ministre, il a assumé des pouvoirs quasi-dictatoriaux. Il ne consultait personne. Les provinces craignaient toujours que leurs pouvoirs ne fussent usurpés, comme cela est arrivé dans le cas de l'assurance-chômage.

"Si l'assurance-chômage ne peut être adoptée avec la coopération des provinces, je ne vois pas comment elle peut être établie."

L'énergie électrique

Parlant ensuite de l'exportation de l'énergie électrique, l'honorable M. King dit que l'honorable M. Bennett n'a pas le droit de rattacher cette question à la nomination de qui que ce soit au Sénat. Un projet de loi sera présenté qui resserrera le contrôle du Parlement sur ces exportations.

Si le gouvernement voulait priver le Parlement de quelques-uns de ses droits, l'honorable M. Bennett aurait raison de protester, mais le gouvernement veut au contraire augmenter le contrôle du Parlement.

L'honorable M. King passe en revue les demandes d'exportation d'énergie électrique faites durant les derniers mois, une par la "Cedar Richards Manufacturing Company" et l'autre par la Commission hydro-électrique de l'Ontario.

Ces deux demandes ont été refusées, le gouvernement ayant décidé de n'accorder aucun permis de cette nature, sans consulter le Parlement.

Les questions internationales

Passant aux questions internationales, l'honorable M. King dit que la situation est dangereuse dans le monde entier. Le Canada, à cause de sa position géographique et de sa place dans l'Empire britannique, doit agir avec la plus grande précaution.

"C'est l'attitude adoptée par le gouvernement britannique et le Canada serait mal venu de ne pas la suivre."

Au Sénat

Mardi soir, on fit, au Sénat, l'éloge des sénateurs Lemieux, James Arthur et Aimé Bérard, décédés depuis la dernière session. Les honorables Raoul Dandurand, Meighen, Charles Beaulieu, Turgeon et Jules-Edouard Prevost prirent la parole. La mémoire de l'honorable Rodolphe Lemieux a été tout particulièrement louée. Nous donnons plus bas, les réflexions faites en français par le sénateur Prevost.

Les honorables Meighen et Dandurand rendirent aussi un bel hommage à sir Robert Borden, ancien premier ministre du Canada.

Le 40e anniversaire de la présence de l'honorable Raoul Dandurand au Sénat fut souligné par les sénateurs Graham, Meighen et Beaulieu.

Le sénateur Graham a dit qu'il ne convenait pas de faire la biographie du leader du Sénat, parce que celui-ci avait encore nombre d'années à passer au Sénat. Il a dit que la vie du sénateur Dandurand était comme un escalier avec beaucoup de paliers et sur chaque palier une fenêtre par laquelle on peut regarder sur le passé.

Il a ajouté, avec humour, qu'un de ces paliers dans la vie du sénateur Dandurand était lorsqu'il a fait tout ce que jeune homme sensé fait, lorsqu'il s'est marié. "J'espère qu'on ne verra pas dans mes paroles une allusion aux deux leaders de la Chambre des Communes," a-t-il dit.

"C'est l'homme le plus énergique que j'ai connu dans ma vie et son activité n'a pas été modérée par les ans."

Le sénateur Dandurand a marqué un record en passant 40 ans au Sénat. "Qui de nous compte en faire autant ?" a dit le sénateur Arthur Meighen.

Le leader du gouvernement est plus qu'un grand canadien, c'est une figure internationale. M. Meighen faisait ici allusion au fait que M. Dandurand a déjà été président de la S. D. N.

Hommage à la mémoire du sénateur Lemieux

Voici comment s'est exprimé le sénateur Prevost, au Sénat, en parlant de feu le sénateur Rodolphe Lemieux :

"Honorables sénateurs, dans ma langue maternelle, qui était aussi la sienne, je désire rendre un bref et dernier hommage d'attachement et de douloureux regret à notre collègue, le sénateur Rodolphe Lemieux, que la mort nous enlève et qui fut l'un des hommes les plus distingués que la vieille province de Québec a donné à la vie politique canadienne.

"Est-il un plus bel éloge de Rodolphe Lemieux que de connaître que sa vie toute consacrée à l'étude et à une action publique toujours digne peut être donnée en exemple à ses concitoyens, surtout aux jeunes qui aspirent à jouer un rôle utile et désirent bien servir leur pays.

Si notre pensée suit nos souvenirs, elle s'élève vite jusqu'au sommet où s'est constamment tenu Rodolphe Lemieux.

Issu d'une famille plébéienne, il en avait toutes les robustes qualités. Par ses propres forces, par sa valeur personnelle, son caractère, fortement trempé, son labeur incessant il s'éleva aux premiers rangs et

MELI-MELO

DEUX NOUVEAUX SENATEURS

Les deux vacances ontariennes au Sénat ont été comblées par les nominations de M. Duncan Marshall et de M. Norman-P. Lambert.

M. Duncan Marshall est né dans le comté de Bruce, Ontario, en 1872. Il a fait ses études à Walkerton et à Owen Sound. Il a été instituteur et propriétaire de journal, ministre de l'Agriculture en Alberta de 1909 à 1921, commissaire de l'Agriculture du Canada en 1922 et 1923, directeur et président de la Dominion Shorthorn Breeders' Association, ministre de l'Agriculture dans le cabinet Hepburn de juillet 1934 à octobre 1937. M. Marshall est une autorité reconnue en agriculture, étant l'auteur de manuels de science agricole.

Quant à M. Norman-P. Lambert, il est né à Mount Forest, Ontario, en 1885. Il a fait ses études à l'Université de Toronto où il a été gradué en économie politique et en histoire. M. Lambert a fait du journalisme pendant plusieurs années, tout d'abord au Grain Growers' Guide, puis au Globe de Toronto. Il a été gérant général de la Maple Leaf Milling Company, secrétaire du Conseil canadien de l'Agriculture, secrétaire général de la Fédération libérale nationale de 1932 à 1936, puis président de la Fédération libérale depuis décembre 1936.

M. Lambert réside à Ottawa alors que M. Marshall demeure à Toronto.

FEU LORD ATHOLSTAN

Lord Atholstan, éditeur du Star, de Montréal, est mort, le 28 janvier, à l'âge de 81 ans.

Eminent financier, il fut élevé à la pairie en 1917. Il portait auparavant le nom de sir Hugh Graham.

La famille à laquelle appartenait le défunt est connue par tout le Canada, tout particulièrement à cause de la ligne maritime de ce nom, qui lui appartenait jusqu'à la guerre, alors que le Pacifique Canadien l'absorba. La ligne Allan existait depuis avant la Confédération et le défunt en avait été président.

Une fille lui survit, Mme George Wheeler, qui habite Ledstone Hall, Yorkshire, Angleterre. Il laisse aussi deux petits-fils et une petite-fille, ainsi que sa sœur lady Meredith et son frère, James-B. Allan, domicilié en Europe.

PENSEE

Nous avons le droit, non pas de conserver un ordre social inhumain, mais de travailler tout ensemble à lui substituer un ordre plus humain, qui rétablisse la véritable hiérarchie des valeurs, mette l'argent au service de la production, la production au service de l'homme et l'homme lui-même au service d'un idéal qui le dépasse et qui donne un sens à sa vie.

J. LE COUR GRANDMAISON.

conquit brillamment ses titres de noblesse, de cette seule noblesse qui vaille et qui compte en notre pays, la noblesse du travail, la noblesse morale et intellectuelle.

Avocat, professeur d'université, conférencier, tribun, orateur parlementaire, écrivain, député, ministre, président de la Chambre des députés, sénateur, administrateur de grandes sociétés financières, chargé de missions diplomatiques, il ne fut jamais inférieur et fut toujours à la hauteur des tâches qu'il eut à accomplir.

Je répéterai ici que Rodolphe Lemieux pensait, parlait et écrivait avec une clarté, une logique et une chaleur qui faisaient de ses pensées, de sa parole ou de son écrit un tout harmonieux, ordonné, où chaque chose était à sa place. Et il en était, ainsi, non seulement parce qu'il avait du talent, mais parce qu'il était sincère, bien informé, instruit, supérieurement cultivé.

Dans le cadre restreint de ces quelques réflexions, mon dessein n'est pas de faire même une esquisse de la féconde carrière du sénateur Lemieux.

Toutefois, j'aime à rappeler que ce libéral de vieille roche avait été formé à l'école de Laurier, qui lui-même avait puisé sa doctrine politique chez Lafontaine et les illustres ancêtres du parti libéral anglais. Cela explique l'ampleur et l'envergure du libéralisme de Rodolphe Lemieux.

Lui, qui possédait une culture française si complète et si raffinée, il était, comme Laurier, pénétré des principes libéraux de l'école anglaise; il avait, de plus, une conception classique du rôle modérateur des institutions britanniques. S'il fut chez nous un parlementaire éminent c'est qu'il était imprégné des principes britanniques qui sont à la base du gouvernement représentatif et de la constitution canadienne.

Ce que je désire ajouter, aussi, c'est que le sénateur Lemieux, Canadien-Français au plus profond de son cœur, sans peur et sans reproche, fidèle à ses origines et aux meilleures traditions de sa race, fut avant tout un Canadien.

Sa mentalité politique était profondément canadienne. Il regardait et cherchait dans toute son étendue le pays canadien; il contemplait le passé, le présent et l'avenir de la nation; il savait découvrir et aimait à proclamer les droits et les devoirs qui s'imposent à tous les éléments dont se compose la patrie canadienne.

Cet homme d'élite n'est plus. Il a terminé sa course dans cette vie éphémère et continue dans l'éternité de vivre par tout ce qu'il y avait de meilleur en lui.

La génération qui a précédé la mienne et qui est pour ceux de mon âge comme un trait d'union avec celle de nos pères, disparaît bien vite.

Depuis à peine sept ans que j'occupe un siège dans cette Chambre, que de vides la mort y a creusés! Le nom de Rodolphe Lemieux s'ajoute à la longue liste de ceux que nous avons connus alors que nous débutions dans la vie publique et qui s'en sont allés tour à tour, nous laissant de bien chers souvenirs, mais dénuant toujours de plus en plus le paysage de notre jeunesse qui est emportée par lambeaux.

Honorable collègues, inclinons-nous avec respect devant cette tombe où repose celui qui était l'un des derniers survivants de toute une époque et d'une pléiade de grands Canadiens.

A la mort de Laurier, Rodolphe Lemieux disait à la Chambre des députés, ces paroles que je lui applique aujourd'hui avec une émotion que vous partagerez :

"Il s'est éteint doucement, avec sérénité, comme si à travers les ombres du soir de la vie, la foi de ses ancêtres lui eût fait déjà entrevoir ces clartés d'aurore, présage d'un jour éternel."

La rentrée des Chambres à Ottawa

Le jeudi 27 janvier 1938, S. E. le gouverneur général a présidé à l'ouverture de la session fédérale. La cérémonie a revêtu un grand éclat.

A trois heures, dans la salle du Sénat le gouverneur a prononcé le discours du trône dont voici le texte :

Honorables membres du Sénat, Membres de la Chambre des communes,

Il m'est très agréable de vous accueillir à la reprise de vos travaux parlementaires.

La dernière intersession a été marquée par le Couronnement de Leurs Majestés le roi George VI et la reine Elizabeth, qui eut lieu au mois de mai. Cet événement a pris une importance exceptionnelle pour les nations du Commonwealth britannique. Le rituel et le cérémonial du Couronnement ont consacré la nature des relations entre le Royaume-Uni et Ses peuples des divers Dominions, telle que la définit le Statut de Westminster.

Certains membres du Gouvernement ont participé aux délibérations de la Conférence impériale, qui s'est ouverte aussitôt après le Couronnement. Le résumé de ces délibérations sera bientôt soumis à votre examen. De l'avis du Gouvernement, cette occasion d'échanger des vues et des renseignements sur des questions d'intérêt commun, contribuera à l'accroissement du bien-être dans toutes les parties du Commonwealth.

Il est réconfortant de constater qu'au cours de la dernière année, la reprise économique s'est notablement accentuée au Canada. Les revenus ont atteint des niveaux

MORT DU R. P. LEON LAMOTHE

Le R. P. Lamothe, autrefois le chanoine Léon Lamothe, du diocèse de Trois-Rivières, est décédé à Rome. — Il était membre de la communauté de la Fraternité sacerdotale.

Les Trois-Rivières, 24 janvier. — Le R. P. Léon Lamothe, des Pères de la Fraternité Sacerdotale de la Pointe-du-Lac, autrefois le chanoine Léon Lamothe, du diocèse de Trois-Rivières, est décédé à Rome en fin de semaine. La nouvelle de sa mort a été communiquée par câblegramme à la Fraternité Sacerdotale de la Pointe-du-Lac.

Le Père Léon Lamothe était âgé de 79 ans. Il avait quitté les Trois-Rivières, où il était aumônier du Précieux-Sang depuis nombre d'années, pour entrer dans la Fraternité de la Pointe-du-Lac, il y a quatre ans. Il était allé à Rome faire son noviciat. La mort l'a frappé au cenacle de Monte-Mario, près de la Ville éternelle.

Les Chambres seront saisies d'une mesure destinée à étendre les pouvoirs de la Commission des chemins de fer.

Il sera déposé un projet de loi tendant à affirmer le principe du contrôle parlementaire relatif à l'exportation d'énergie électrique.

En général, la situation internationale cause encore des inquiétudes. Dans la mesure du possible, mes ministres ont recherché les occasions de favoriser l'entente et la bienveillance parmi les nations. Ils se sont appliqués à assurer la collaboration du Canada avec les autres pays qui, par une politique de conciliation mutuelle, désirent régler les problèmes de la paix universelle.

Le Gouvernement a suivi, avec un vif intérêt, les pourparlers visant à la conclusion d'un accord commercial entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique. Mes ministres saisissent pleinement l'importance de ces négociations et l'intérêt qu'il leur doit avoir l'issue pour le Canada.

Au mois d'avril dernier, le Gouvernement canadien a fait des démarches auprès du Gouvernement des Etats-Unis en vue de proroger et reviser l'accord commercial qu'ils avaient conclu en 1935. Il en est résulté des entretiens préliminaires, suivis d'efforts pour conclure un accord d'une plus grande portée. Les négociations seront menées, faut-il espérer, de telle sorte que le Parlement soit saisi du nouvel accord pendant la présente session.

Nous avons révisé, l'année dernière, nos relations commerciales avec d'autres nations afin d'accroître nos échanges. Dans la mesure du possible, nous poursuivons ces efforts.

Le Gouvernement est convaincu qu'en cherchant à collaborer avec le Royaume-Uni et certains autres pays pour favoriser le commerce international, il a recours aux moyens les plus efficaces d'assurer la sécurité économique et le progrès au Canada, ainsi que l'amélioration des conditions à l'étranger.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget des dépenses de l'année prochaine seront soumis à votre examen.

Honorables membres du Sénat, Membres de la Chambre des communes,

En vous invitant à donner toute votre attention aux questions importantes dont vous serez saisis, je prie la Divine Providence de vous guider et de bénir vos délibérations.

A la session de Québec

Les règlements de la Chambre foulés aux pieds

Contrairement à ce qui est en usage dans tous les parlements de tradition britannique, le gouvernement s'est réservé toute la séance de mardi dernier pour l'étude du supplément de crédit à voter à l'office provincial du prêt agricole. Malgré les règlements les plus formels et les plus clairs invoqués et cités par les libéraux et les membres du parti national, M. Duplessis a insisté pour rejeter une coutume qui dans le Québec, datait de la Confédération. La résolution relative au bill no 2, intitulé "Loi augmentant à \$25,000,000 le crédit agricole de la province de Québec" fut agréée et le bill lui-même franchit la première lecture après une séance agitée du comité plénier de la chambre qui a duré environ deux heures et demie.

Pour justifier la procédure parlementaire qui autorisait, ce jour-là, le gouvernement à demander aux députés \$10,000,000 de plus pour le crédit rural, il fallut présenter qu'il s'agissait d'une question d'urgence.

Là-dessus, il n'y a pas un auteur de droit parlementaire qui ne s'entende avec ses collègues. A moins d'urgence, il faut d'abord voter l'adresse en réponse au discours du

trône. Les règlements 198, 199, 200 et 436 de l'Assemblée législative ainsi que des aînées de l'appendice de ce code ont été soumis de part et d'autre, interprétés d'une façon et d'une autre. Ce n'est pas que M. Bouchard fut contre le crédit agricole. L'opposition libérale tenait avant tout à élucider la première question qui est bien de savoir s'il y avait urgence, oui ou non. Le premier ministre avait présenté une motion disant ceci : "Vu l'urgence qu'il y a de mettre des crédits additionnels à la disposition de l'office du prêt agricole". Par cette motion, le gouvernement plaide l'urgence. Mais pour être autorisés à créer le précédent que l'on a établi ce jour-là, le gouvernement se devait non seulement de dire qu'il y avait urgence, mais de le prouver. Il ne le fit pas.

Le gouvernement des "Purs" n'a pas hésité à enfreindre et à mépriser les règlements de la Chambre en vue de jeter de la poudre aux yeux des braves cultivateurs et de séduire en bloc le vote des électeurs de Bagot ou une élection aura lieu le 16 février. M. Duplessis et ses partisans seront déçus dans leur tentative, car leur candidat sera battu quand même.

JEP.

La politique Canadienne

LA CROIX, de Paris, publie l'article suivant sur la politique actuelle du Canada :

Lorsqu'un pays est bien organisé on peut être sûr qu'il se maintient au plus haut niveau du progrès. Le Canada ne fait pas exception à cette règle : ces dernières années surtout, grâce à la sage administration de ses chefs, il a fait preuve d'un développement remarquable qu'il n'a pu arrêter la crise universelle.

Continuant cette précieuse tradition, le gouvernement libéral de M. Mackenzie King a manifesté une grande activité depuis son arrivée au pouvoir. Outre certains problèmes constitutionnels qu'il a voulu préciser comme l'amendement du British North America Act, qui doit être ajusté à la position nouvelle que le statut du Westminster confère au Canada, et certaines questions de politique extérieure qu'il a fallu mettre au point, comme les rapports économiques du Dominion avec les Etats-Unis, il s'est attaché surtout à élargir les rapports du Dominion avec l'étranger et à la solution de grosses difficultés sociales qui surgissent dans tous les pays fortement évolués.

Le parti libéral a toujours eu dans son programme l'idée de travailler à la transformation des accords d'Ottawa dans un sens favorable au commerce international, sans toutefois aller à l'encontre des intérêts impériaux. Pour bien comprendre ce point, il faut se rappeler qu'à la Conférence d'Ottawa, si les partis en présence étaient disposés pour maintenir, voire même améliorer, la préférence impériale, deux thèses se trouvaient en présence : fallait-il abaisser les barrières douanières entre les membres de l'Empire, ou bien fallait-il relever les droits à l'égard des autres pays ?

M. Bennett, qui était alors premier ministre au Canada, avait fait prévoir la seconde thèse et avait lancé tout le pays dans un protectionnisme intégral qui a dangereusement affecté le commerce de certains pays européens et autres. Mais, à peine revenu au pouvoir, M. King a cherché à modifier graduellement les accords d'Ottawa, d'autant plus qu'il n'était pas lié par des engagements auxquels il n'avait pas souscrit, et qu'il a voulu toujours enlever leur aigreur aux relations économiques entre le Dominion et certains pays étrangers qui comptent parmi la meilleure clientèle des produits canadiens. C'est ainsi, par exemple, que l'accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis est venu montrer ce qu'on peut réaliser dans ce domaine. Et cet accord sera sûrement élargi si le traité de commerce qu'on négocie en ce moment entre l'Angleterre et les Etats-Unis finit par être signé.

Pour gagner l'opinion à son action, le gouvernement a pu compter en partie sur les résultats obtenus par la propagande intensive à laquelle le Canada s'est livré, pendant ces dernières années, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Afin de maintenir cet optimisme, le gouvernement fédéral actuel a nommé une Commission nationale pour le chômage qui doit faire un rapport complet sur l'état de la question, sur l'enregistrement des chômeurs et sur l'état de ceux qu'on ne peut plus employer ou qui sont dans la misère. On doit encore décider si les municipalités continueront à maintenir les fonds de secours aux chômeurs, ou si le gouvernement fédéral prendra sur lui cette mission qui pèse lourdement sur les municipalités qui ont tant d'autres obligations.

Dans le domaine extérieur, où le gouvernement poursuit une politique de paix et de non-intervention

dans les affaires du monde, la propagande entreprise par le Canada, depuis quelques années, a fait véritablement le prestige international de ce vaste domaine. Depuis la guerre, elle a amené des milliers d'immigrants dans le Dominion, et elle a provoqué l'afflux des capitaux. Aujourd'hui que l'immigration est virtuellement arrêtée, sauf dans ces cas particuliers, les capitaux étrangers sont toujours sollicités. Et certes, cette propagande est plus que justifiée, car le Canada peut offrir de vastes possibilités, soit à ceux qui s'y établissent, soit à ceux qui veulent faire des placements rémunérateurs.

En effet, outre l'agriculture, qui reste toujours l'industrie naturelle de base au Canada, il faut se rappeler que le Dominion devient une grande puissance industrielle et minière, et qu'il est incomparablement riche en force hydro-électrique. Les grandes distances qui séparent le lieu d'exploitation de ces richesses de leurs marchés sont couvertes en grande partie par le merveilleux réseau du Canadian Pacific Railway, qui possède aussi un bureau d'études et de conseil pour l'immigration et la mise en valeur du pays. Mais l'exploitation de ces richesses donnerait peu de résultats si le Canada ne s'assurait pas de marchés, non seulement à l'intérieur, mais surtout à l'extérieur du pays. Et comme les exportations canadiennes consistent surtout en matières premières, le gouvernement fédéral n'est peut-être pas mal avisé de chercher à ajuster, dans le cadre impérial, les accords d'Ottawa aux besoins d'expansion économique de ce magnifique pays démocratique.

T. G.

L'art ennoblit la pensée

UNE CONFERENCE DE L'HONORABLE ATHANASE DAVID

Ces jours derniers, à la salle Tudor, le Club musical et littéraire de Montréal donnait le troisième dîner-causerie de sa cinquième saison artistique.

L'hôte d'honneur et le conférencier, l'honorable Athanase David, fut remercié par M. Agédis Fautoux, conservateur de la Bibliothèque municipale.

Dans sa causerie, "Art et nous", M. Athanase David a mis en lumière l'essor que l'art donne à la pensée en permettant à l'homme de s'élever au-dessus de lui-même.

M. David fit un éloquent plaidoyer en faveur de la formation du Beau chez les nôtres. "L'amour du Beau, en effet, dit-il, construit en soi l'édifice solide de la foi en l'idéal, et tout mouvement artistique doit contribuer, par son influence, à la culture du Beau, à faire valoir les talents et à seconder les efforts."

Le conférencier a évoqué avec une véritable magie "les vieilles ruines de temples, les beaux arcs de triomphe, les vieilles colonnades de cirque qui, à Rome et en Grèce, demeurent encore, pour le voyageur, un centre d'attraction et une leçon de curiosité."

Après avoir présenté comme un devoir la conservation des vieilles choses de chez nous, et démontré que "la beauté n'a pas besoin d'être expliquée", M. David termine en disant que "le sens de la beauté est inné, il suffit de l'exprimer."

Mlle Jeanne Servière, pianiste, était l'artiste invitée. Ce troisième dîner-causerie était sous la présidence du directeur du Club, M. Gérard Gamache.

LETTRE DE QUEBEC

L'OUVERTURE DE LA SESSION

Par son discours du trône, le gouvernement provincial s'engage à résoudre les principaux problèmes qui ont de l'actualité. C'est une révolution complète qu'on promet dans l'enseignement, l'agriculture, la voirie, les pêcheries, les industries forestières et minières, dans le domaine social, dans celui de la sécurité publique et à peu près partout dans l'administration.

On relève les habituelles expressions fortes de "solidité particulière", d'"extension", d'"expansion", de "solution de tous les problèmes", de "préoccupations", de "perfectionnement", de "prosperité", de "lutte vigoureuse" etc.

Des crédits considérables pour chaque département s'annoncent derrière ces mots et ces promesses, ainsi qu'une législation particulière.

rement lourde. On dirait que le gouvernement qui s'était vanté, l'an dernier, d'avoir tout refait, en quelques mois, et avec diligence, "ce que l'ancien régime n'avait jamais réussi à faire en quarante ans", disait la ritournelle, éprouve aujourd'hui le besoin de tout recommencer à neuf.

C'est toutes les lois "passées à la vapeur", l'an dernier, qui nous reviendront sous une phraseologie à peine nouvelle. Comme l'an dernier, l'agriculture, la colonisation, le sort des institutrices, la police, la voirie et tout le reste demandent des réformes. La grande maison que le gouvernement s'était gloriée d'avoir parachéevée "en quelques semaines", n'est encore qu'un chantier à claire-voie.

L'Office des salaires raisonnables

LA C. T. C. C. RECLAME DES AMENDEMENTS AU DECRET No 4

Elle soumet son mémoire à l'Office des Salaires raisonnables, à qui elle fait remarquer divers défauts du décret. — Les employés surnuméraires et les institutrices.

AMENDEMENTS A LA JURIDICTION TERRITORIALE

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada a soumis, fin de semaine, à l'Office des Salaires raisonnables, un mémoire dans lequel elle fait divers suggestions et propose certains amendements à l'ordonnance No 4, qui doit entrer en vigueur le 15 février prochain. La C.T.C.C. critique aussi certaines clauses relatives aux salaires et demande certaines modifications quant à la rémunération des employés surnuméraires et des institutrices. Voici le mémoire qui nous fut remis, en fin de semaine, par son président, M. Alfred Charpentier.

Lors de la publication de l'ordonnance No 4, l'Office des Salaires raisonnables a bien voulu inviter les intéressés à lui soumettre leurs suggestions. La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, inc., lui soumet, aujourd'hui, ce court mémoire dans lequel l'Office trouvera les observations que notre organisation désire porter respectueusement à sa connaissance.

La C.T.C.C. a déclaré dans la presse en général qu'elle approuvait l'ordonnance No 4 dans son principe et dans son esprit, mais qu'elle a dit tout le bien qu'elle en entendait.

L'Office comprendra toutefois, que la C.T.C.C. ait quelques suggestions en marge d'une ordonnance de cette envergure et, dans les quelques lignes qui vont suivre, l'Office pourra plus facilement se rendre compte de la réaction de nos syndicats affiliés par rapport à l'ordonnance No 4.

Pourcentages et minima
La C. T. C. C. suggère l'abolition des pourcentages prévus dans l'ordonnance No 4 pour les remplaçants, et le remplacement par un salaire minimum. Le plus haut prévu dans l'ordonnance. Nous croyons que dans la pratique, le système du pourcentage va rendre très difficile, et dans certains cas, à

peu près impossible, l'application des dispositions de l'ordonnance. Dans les poursuites au criminel ou au civil, la preuve sera souvent la plus difficile à faire. Les causes, ainsi, s'éterniseront.

Le but de la loi des salaires raisonnables, présentement, est d'établir, croyons-nous, un minimum vital. Or, dans l'ordonnance No 4, il y a trois sortes de minima supposés vrais. Nous croyons que la disparition des pourcentages et la fixation d'un seul minimum par zone simplifieraient notablement l'ordonnance. D'ailleurs, au point de vue des salariés, une loi qui ne s'applique pas ou qui s'applique difficilement est considérée comme "bonne à rien". Et il est important qu'ils aient une loi de nature à améliorer leur sort.

Les zones

La C. T. C. C. suggère la division de la province en deux zones, au lieu de trois. La première zone comprendrait toutes les municipalités de quinze mille âmes ou plus, suivant le dernier recensement du Canada; et la deuxième zone couvrirait le reste de la province.

Une clause spéciale

La C. T. C. C. suggère à l'Office d'ajouter à l'ordonnance No 4 une clause spéciale prévoyant que dans aucune convention collective de travail, il ne devra y avoir de dispositions fixant des minima inférieurs ou des conditions de travail moins avantageuses que les minima et les conditions de travail prévus dans ladite ordonnance. Si la loi ne permet pas à l'Office d'agir ainsi, nous suggérons que l'Office demande ces pourvois par un amendement à la loi des salaires raisonnables.

Application — Sanctions

La C. T. C. C. insiste pour que l'ordonnance No 4 soit mise en vigueur le 15 février, tel que prévu, et que l'Office applique les sanctions prévues dans la loi.

Employés de bureau

La C. T. C. C. croit qu'il vaudrait mieux fixer les salaires des employés de bureau sur une base hebdomadaire, vu la variété infinie du travail à accomplir par ces employés et vu le paiement de salaire durant la maladie, les congés payés, etc.

Employés surnuméraires

En raison du travail intense qu'ils accomplissent, à l'occasion de la période des fêtes, la C. T. C. C. suggère que soient haussés les minima des employés surnuméraires durant ladite période.

Institutrices rurales

Dans le cas des institutrices rurales, la C. T. C. C. suggère à l'Office que leurs salaires soient de \$400 dans les municipalités de moins de 5,000 âmes et de \$500 dans les municipalités de plus de 5,000 âmes.

L'ordonnance No 4 diminue, au lieu de l'augmenter, le salaire des rembourseurs.

L'ancien ministre du travail de Québec, l'honorable C.-J. Arcand, a déclaré qu'il était préférable pour l'ouvrier de se grouper en association pour protéger son salaire et ses conditions de travail que de se fier au gouvernement pour améliorer sa situation à l'atelier. M. Arcand, qui parlait devant les membres de l'Union internationale des rembourseurs, expliqua les nombreux avantages que donne la loi des contrats collectifs de travail sur celle des salaires raisonnables. L'ancien ministre du travail fut très applaudi.

Au cours de la réunion, on a aussi critiqué la dernière ordonnance No 4 de l'Office des Salaires raisonnables, parce qu'elle stipule un salaire de 40 à 45 sous de l'heure pour les rembourseurs, dont la majorité gagnent actuellement de 60 à 65 sous de l'heure. Il est évident qu'ils ne sont pas satisfaits. L'union, lorsqu'elle comptera suffisamment de membres, se propose d'ailleurs de réclamer un contrat collectif aux patrons.

"Après l'assemblée, M. A. Blanche, organisateur, nous a déclaré que l'union veut obtenir un contrat collectif pour améliorer la situation des ouvriers de ce métier. Nous voulons, dit-il, restaurer les salaires antérieurs, c'est-à-dire ceux de 1930, alors que les rembourseurs gagnaient de 90 à \$1 de l'heure. Le recrutement donne les meilleurs résultats". On a initié hier quinze nouveaux membres.

A la T. S. F.

Radio-Canada

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
LE CHEVALIER DE LA ROSE
AU METROPOLITAN
L'opéra que diffusera Radio-Canada, le samedi, 5, est l'œuvre la plus remarquable de Strauss.

CE QUE DIT LA CRITIQUE

Le Chevalier à la Rose que donnera le Metropolitan Opera, le samedi, 5 février, à 1 h. 55, et que diffusera Radio-Canada, est devenu l'œuvre lyrique la plus populaire du plus célèbre des musiciens vivants d'outre-Rhin.

Un critique, en commentant l'œuvre, a écrit "ce qu'était un des océans musicaux comparables, au moins, par l'abondance, par la démesurée richesse, aux Maîtres-Chanteurs".

On a dit encore que c'était un des sommets de l'art de Strauss et de la musique contemporaine. La partition déborde d'une verve qui ne s'épuise jamais. Les vagues se succèdent aux vagues, les chœurs se succèdent aux chœurs dans un chatoiement dont Strauss semble posséder seul le secret.

On trouve un peu de tout dans le livret. Au fait, les éléments de l'intrigue, de la farce et de la satire s'y donnent libre cours. Cet opéra a

été créé à Dresde, en 1911, et a été chanté au Metropolitan trois ans plus tard.

Lotte Lehmann reprendra le rôle de la princesse Werderberg, qui lui a valu tant de triomphes et Emmanuel List, celui du Baron de Lerchenau; les autres principaux rôles seront tenus par: Kerstin Thorborg, contralto (Octavian), Friedrich Schorr, baryton (Von Pöhlmann), Suzanne Fisher, soprano (Sophie), Dorothee Manski, soprano (Marianne), Angelo Bada, ténor (Valzacchi), Nicholas Massue, ténor (Un chanteur).

LES AUDITIONS CLASSIQUES DE LA N.B.C. ET DE RADIO-CANADA

Des œuvres de Scarlatti, de Mendelssohn, de Berlioz et de Rossini au concert que dirigera Toscanini, le samedi, 5 février.

Toscanini a préparé pour le concert symphonique de la National Broadcasting Company, le samedi, 5, un programme où les éléments lyrique, épique et dramatique sont heureusement répartis: un arrangement de sonates de Scarlatti pour ballet; la Symphonie dite Italienne de Mendelssohn, un Scherzo de Berlioz, d'inspiration shakespearienne, et enfin, l'Ouverture de l'opéra de Rossini, Semiramide, dont le livret est tiré de la tragédie de Voltaire.

Ce concert de la Symphonie de la N.B.C., le samedi, est relayé par les postes de Radio-Canada. Il commence à dix heures du soir et se termine à 11 h. 30. Le poste CBF ne commence à le transmettre qu'à dix heures et demie.

Le concert débutera par une Suite de sonates de Scarlatti. Ces sonates écrites pour clavier ont été orchestrées par Vincenzo Tomassini pour le corps de ballet de Diaghileff. Son instrumentation est remarquable de coloris. L'œuvre est en quatre mouvements: Presto, Andante, Non Presto, In Tempo di Ballo.

L'orchestre jouera ensuite la Symphonie Italienne en la majeur, op. 90. Cette Symphonie est la seizième du compositeur mais la partition porte le numéro 4. Ce changement s'explique par le fait que Mendelssohn a refusé de publier ses douze premières symphonies qu'il considérait sans valeur. La Symphonie Italienne fut esquissée pendant le séjour que le compositeur fit en Italie, au cours de l'hiver de 1830-1831, en même

temps que la Symphonie écossaise. Le 22 février, Mendelssohn écrivait à sa sœur: "La Symphonie Italienne fait de grands progrès. Ce sera l'ouvrage le plus gai que j'aurai composé, notamment le dernier morceau. Pour l'adagio, rien de définitif encore; j'attendrai, je crois d'être à Naples".

L'œuvre ne fut cependant achevée qu'après le voyage que le musicien fit à Berlin. Et l'adagio qu'il prévoyait fit place à un andante non moto dont Moscheles a prétendu que le thème en était emprunté à un vieux chant populaire de Bohême. Quatre mouvements s'y succèdent, dont seul le dernier a vraiment un caractère italien: allegro vivace, andante con moto, con moto moderato, saltarello (presto).

Le Scherzo de la Reine Mab, de Berlioz, qui est la troisième pièce au programme, appartient à sa grande symphonie Romeo et Juliette. Les vers qui ont inspiré le musicien sont ceux de Shakespeare met dans la bouche de Mercutio, le poète fantasiste, ami de Romeo.

La Reine Mab se présente sous une forme qui n'est pas plus grosse que l'agathe placée à l'index d'un conseiller municipal; traînée sur un char de légers atomes, elle passe sur le nez des gens endormis; les roues de son chariot ont pour rayons des pattes de faucheux. Elle galope dans les cerveaux des amants, et ils rêvent d'amour, ou sur les mains des hommes de loi, et ils rêvent d'honoraires.

Enfin, le concert se terminera par l'Ouverture de l'opéra Semiramide, de Rossini. Le livret est inspiré de la tragédie de Voltaire. Dans cette Ouverture, Rossini exprime tout ce que lui inspire la tragédie contenue dans l'œuvre.

MUSIQUE DE CHAMBRE

L'Ensemble instrumental de Montréal jouera le dimanche, 6, à 1 h. 30 de l'après-midi, aux studios de CBF, de Radio-Canada, Sérénade pour flûte, violon et alto, de Beethoven. L'œuvre est en quatre mouvements: Entrata, Menuet, Andante et variations, et Allegro vivo.

Au programme également, Prélude, Marine et Chansons, pour flûte, violon, alto, violoncelle et harpe, de Guy Ropartz.

L'Ensemble instrumental de Montréal se compose de Lucien Sirote, violoniste, Lucien Robert, altiste, Roland Leduc, violoncelliste, Juliette Drouin, harpiste et Hervé Baillargeon, flûtiste et directeur.

ESSAYEZ KRUSCHEN GRATIS

PROFITEZ de l'OFFRE D'ESSAI
Demandez à votre pharmacien le "gros sac" à 75c, contenant flacon régulier et flacon d'essai. Employez d'abord celui-ci, et si vous n'êtes pas satisfait, renvoyez le flacon régulier non ouvert. Votre argent vous sera remboursé sans hésitation.

PROCUREZ-VOUS-EN-UN

LES CONCERTS DE RADIO-CITY RELAYES PAR RADIO-CANADA

Viola Philo, soprano, chantera au cours du concert symphonique de Radio-City, le dimanche, 6 février, à midi et demi.

Ce concert est relayé par le poste CBF de Radio-Canada.

Mlle Philo chantera "Il est doux il est bon", air d'Hérodiade, de Massenet et "Ungeduld" et "Gretchen Am Spinnrade", de Schubert. L'orchestre exécutera le deuxième et le troisième mouvements de la Quatrième Symphonie de Tchaikovsky, "Peasants' Festival" d'On-drick et "Austrian Peasant Tunes" de Schönherr.

L'HEURE DOMINICALE

L'Heure Dominicale au réseau français de Radio-Canada, le dimanche, 6 février, de 5 heures à 6 heures P.M., sera radiodiffusée de l'église du Sacré-Cœur d'Ottawa. La chorale de l'Heure Dominicale se compose de douze voix d'hommes que dirige le R. P. Conrad Latour, O.M.I., directeur de l'Ecole de Musique de l'Université d'Ottawa.

L'orgue, M. Paul Larose. Voici le programme: Tu es Pastor ovium, Habets: Messa in onore della B. V. Immacolata, A. del Marco; Kyrie et Gloria, par la chorale. Causerie par le R. P. Paul. Sujet: "La messe aux premiers siècles de l'Eglise".

Credo, del Marco; Gloire au Christ Roi, Abbé G. Panetton; par la chorale.

Chronique de l'actualité religieuse par M. Charles Gautier, journaliste.

Sanctus, Benedictus, Agnus, del Marco; L'offrande des petits, abbé G. Panetton; par la chorale.

Un nouvel accord commercial entre Ottawa et Washington

M. Cordell Hull, secrétaire d'Etat, à Washington, a publié un avis, annonçant que les Etats-Unis avaient l'intention de discuter les diverses clauses d'un nouveau traité de réciprocité commerciale avec le Canada. Il a en même temps rendu public une longue liste de produits sur lesquels il peut s'agir de faire des concessions tarifaires.

M. Hull a aussi demandé aux exportateurs et aux importateurs du pays de lui soumettre, d'ici le 12 mars prochain, par écrit, leur opinion sur les réductions de tarif que les Etats-Unis peuvent consentir sur les principaux produits d'exportation du Canada, tels que de nombreuses variétés de poissons, le papier, les métaux, les grains, les produits du lait, les viandes et les fourrages. Il a révélé, en plus, qu'un comité d'experts du gouvernement commencerait, le 4 avril, à entendre ceux qui auront des suggestions à faire au sujet du pacte projeté.

Les Etats-Unis suivront, avec le Canada, une procédure identique à celle qu'ils doivent suivre, dans la discussion de l'accord de réciprocité commerciale qu'ils ont aussi l'intention de signer avec le Royaume-Uni, l'empire colonial, l'Australie et Terre-Neuve.

Les négociations que Washington a entamées avec Ottawa et qui continuera ont pour but de remplacer un premier traité de commerce, en vigueur depuis le 1er janvier 1935, entre le Canada et les Etats-Unis, lequel a augmenté, dans des proportions énormes le commerce canado-américain.

En 1937, par exemple, le Canada a vendu aux Etats-Unis et à leurs possessions de l'Alaska, d'Hawaï, des Philippines et de Porto-Rico pour \$438,614,229. Il a en retour acheté des Etats-Unis pour \$395,517,084.

Pendant la même période de temps, le Canada a vendu, dans l'empire britannique pour \$495,598,105. Il a acheté de lui des marchandises au coût de \$198,122,055.

A Ottawa

Ottawa, 28 janvier. — Washington a annoncé son intention de négocier un nouvel accord de réciprocité commerciale avec le Canada. Il a en même temps publié une liste, comprenant 193 items tarifaires, sur lesquels les Etats-Unis sont prêts à étudier la possibilité de faire d'importantes réductions. Une autre liste de 29 items, couvrant des produits canadiens qui sont déjà admis librement aux Etats-Unis, a aussi été publiée. Washington a l'intention de ne pas modifier cette seconde liste, pour un certain nombre d'années qu'il n'a pas précisé, ou de ne la modifier que pour lui donner un sens plus large.

Parmi les produits canadiens, exportés aux Etats-Unis, sur lesquels ces derniers songent à diminuer leurs tarifs, on remarque surtout une grande variété de poissons, tant sales que frais; une grande variété d'animaux et des produits qu'ils donnent. Ainsi Washington serait prêt à diminuer les tarifs en ce qui concerne les chevaux vivants, les viandes et les produits laitiers, presque toutes les céréales, les pommes, un grand nombre d'autres fruits, un grand nombre de légumes, le foin, la paille, toutes les sortes de whisky fermentant depuis 4 ans ou plus, le papier, les livres, les bois, de nombreux métaux, des produits chimiques, des huiles, des peintures.

On comprend, dans la capitale canadienne, que le gouvernement canadien a déjà fait connaître aux Etats-Unis la liste des produits sur lesquels il est prêt lui aussi à faire des concessions tarifaires.

Ce que disent les journaux

Le "Devoir" n'a pas tout avoué

Nous lisons dans le Canada :

Le Devoir semble se formaliser de ce que nous ayons appelé avec la confirmation qu'il s'est décidé, avant-hier, à donner à nos révélations sur la part qu'il reçoit des fonds de la province, pour la publication d'une chronique agricole rédigée par le ministère de l'agriculture. Quel mal y a-t-il à appeler un aveu un aveu? A lire les longues explications données par le Devoir, pour faire croire que ses relations avec le gouvernement sont "STRICTLY BUSINESS", on a l'impression de le voir "plaider coupable", avec circonstances atténuantes. Nous avions demandé au DEVOIR si la publication de cette page de propagande agricole lui était payée par le gouvernement Duplessis. Le DEVOIR a répondu affirmativement et nous savons ce que nous voulions savoir. Notre confrère, d'autre part, explique longuement comment il se fait qu'il exécute des travaux d'imprimerie pour le gouvernement, et il conclut que tout est pour le mieux et que la Province n'y perd rien. C'est tant mieux: comme sous le régime libéral, l'imprimeur du Roi continue de surveiller les soumissions et d'appliquer le tarif établi. Ce contrôle, institué par les libéraux, est sans doute assez strict puisque le Devoir avouait, mercredi :

Dans maints cas — et les dossiers de l'Imprimerie Populaire (éditrice du Devoir) sont là pour le prouver, — le gouvernement québécois a écarté ses prix, sans doute parce qu'il en trouvait de plus acceptables.

Le Devoir écrivait encore, le même jour :

Or, de 1910 à 1936, les gouvernements qui se sont succédé à Québec ont, presque toujours, ignoré le DEVOIR et son droit en tant que contribuable de ne pas être immanquablement écarté de la liste des soumissionnaires pour travaux d'imprimerie.

C'est donc que, même du temps des libéraux, il y avait des soumissionnaires (partant, des soumissionnaires) pour les travaux d'imprimerie. Sous le règne de M. Duplessis, il y a aussi une liste de soumissionnaires, choisis parmi les amis du régime.

Le directeur du Devoir a lui-même précisé, mercredi :

Un changement de régime survenant, le DEVOIR a reçu du nouveau gouvernement des demandes de soumissions pour ouvrages typographiques.

Il en a été de même de l'illustration Nouvelle, du Journal et de toutes les publications qui pouvaient montrer patte blanche à M. Duplessis.

Et puisque nous en sommes aux soumissions, rappelons que le gouvernement Duplessis ne se montre pas toujours aussi scrupuleux que dans le cas des travaux d'imprimerie. Ceci nous ramène à une question que nous avons posée à deux reprises au Devoir et à laquelle il n'a pas répondu. Lui, si farouche sur le chapitre des soumissions publiques, n'a pas fait entendre un seul mot de protestation quand le gouvernement, en dépit des solennelles promesses pré-électorales de M. Duplessis, a accordé récemment à la Dufresne Construction, à forfait et sans soumissions publiques, deux importants contrats (plus d'un million de dollars) pour la construction du pont du boulevard Pie IX et du pont du Bout-de-l'E.

Intrigué, piqué d'une "curiosité explicable" (le Devoir dit) nous avons demandé au Devoir si son silence inspirait d'une indulgence fraternelle pour M. Duplessis, ou s'il était le fait des accommodements que notre confrère trouve avec sa conscience, quand la Dufresne Construction est en cause.

Pas de réponse! Le Devoir, qui prétendait nous éclairer, a laissé ce point dans l'ombre. Nous pourrions lui suggérer de promener là-dessus certain fanal dont il fit naguère grand état.

Enfin, le Grincieux (toujours bravement anonyme) demande: "Si le Devoir se met à avouer, sera-ce pire que si le Canada commençait à se confesser?"

Nous nous le demandons. Que le Devoir continue dans la voie des aveux. On verra bien!

Cliches!

Service

R-René LABELLE, prop.



La qualité de vos imprimés parle pour vous

Avant de placer votre prochaine commande, venez nous voir, téléphonez ou écrivez-nous; nous vous soumettrons des plans pour vos meilleurs intérêts

Obligations — Actions
Papeterie Commerciale — Circulaires
Calendriers — Travaux de ville
Journaux — Revues — Catalogues
Cartes de visite — d'affaires
Faire-parts — Souvenirs mortuaires

LES COMMANDES PAR CORRESPONDANCE REÇOIVENT LA MEILLEURE ATTENTION



Imprimerie J.H.A. LABELLE limitée

303 Avenue PARENT — Téléphone 12
(VOISIN DE LA GARE DU PACIFIQUE CANADIEN)
SAINT-JEROME

Etablie en 1905

Billet

... Où il est question de testament !

Faire son testament, comme on dit vulgairement, c'est pas une petite entreprise ! En effet, ça doit comporter des semaines de minutieuses compilations si on administre quelques millions. Mais quand on est guez, la belle affaire va ! on ne s'en fait pas.

— Sauf, pour s'accorder la joie goguenarde d'une énumération bouffonne de legs fantaisistes qu'on ferait à ses amis et à ses moins amis. Ah ! le rusé partage que suggérerait Tartuffe !

En somme faire son testament, n'est-ce pas une entreprise absurde qui suppose un effort que toute intelligence ne peut donner. Ainsi, on ne saurait s'imaginer dans les limbes. Donc, on ne peut pas plus se figurer dans les plis d'un linceul couché sous une pierre tombale. A preuve de cette assertion, il n'est point de bon testament au gré des héritiers ou des non-héritiers ! Et s'il s'en trouve un par le monde, je parie qu'il est fils du hasard.

N'est-ce pas une tentative superflue que de tâcher d'imaginer le monde privé de soi ? Dès que nous pensons au passé, nous nous y retrouvons. Dès que nous imaginons l'avenir, nous nous transportons les mains tendues vers lui. D'ailleurs un bon testament ne suppose-t-il pas que son auteur, effacé de ce monde, continue toutefois, à y vivre de façon posthume, pour distribuer ses biens en toute équité à ses héritiers.

Les seuls témoins que nous ayons de nous-mêmes, sont les miroirs, les yeux et les effets de nos actions : or, les miroirs ne peuvent nous présenter qu'une image vivante ; les yeux de l'ami, des parents, de l'indifférent ne peuvent voir et, par réflexion, nous laissent voir que notre corps animé qui respire, qui aime, qui souffre, qui lutte ; quant à nos actions, comment témoigneraient-elles de notre pourriture dans la terre ? — Tout miroir est quotidien, il n'est point de regard fatidique, et je ne sais d'action assez prévoyante pour agir par rétrospection.

Quand les pauvres morts sont allés dormir, la bouche close, au fond des sombres caveaux, croyez-moi, ils dorment pour de bon ; mais, à ceux qui ont voulu se survivre, les paroles ou les écrits posthumes ont de mauvais rêves.

La plus simple méthode pour régler cette épineuse question d'un testament satisfaisant, pour tous, ce serait de léguer sa fortune aux insulaires d'Iles perdues en plein océan, ou mieux encore de l'abandonner sur un radeau, comme après un naufrage. — Elle trouverait ses héritiers soyez-en sûr !

Et surtout, n'allez pas tester en faveur de parents, d'amis ou d'indigènes qui ont pris l'habitude de recevoir des "secours" de votre vivant. Car, soyez assuré que votre dépouille souffrirait avant l'heure ! des complications, des anathèmes et des vengeances dont seul, serait fautier, ce papier signé par devant notaire.

Mes amis, si vous vous sentez marquer pour le trépas, semez votre or dans les sillons de vos champs, cachez-le au plus profond des lacs encadrés de montagnes ou enfouissez-le au fond de mers. Puis mourrez en paix !... — Mais mourrez intègre !

MARYSE.

Février 1938

Le printemps reviendra

Les frimas ont glacé la sève dans les branches ;
L'oiseau ne chante plus ; tout est silencieux ;
Les ruisseaux sont en deuil de toutes les pervenches,
Et l'étang bleu s'endort sous son voile brumeux.

L'hiver règne en vainqueur, et la nature pleure
Les beaux jours envolés. Pendant ces tristes jours,
Je me plains à rêver d'un printemps qui demeure,
D'un ciel que le bonheur illumine toujours...

Le renouveau saura rendre la vie aux choses :
A son joyeux signal l'hiver devra s'enfuir,
Emportant avec lui tous les brouillards moroses...
Avec le doux printemps, la galeté va venir.

Luce GEYMER.

PARLONS MIEUX

A propos d'automobiles

Speedometer
L'équivalent français de ce mot est indicateur de vitesse, tachymètre ou compteur.

L'indicateur de vitesse ou tachymètre indique la vitesse, le nombre de milles par heure ; le compteur indique le nombre de milles parcourus.

Gauge
Ce terme, prononcé comme s'il s'écrivait gage, a pour équivalent français manomètre.

Body
Il ne faut pas dire body, mais carrosserie ou caisse d'une voiture, d'une automobile.

Porte
Il ne faut pas traduire door par porte, pour désigner la portière d'une automobile. Le bon usage veut que l'on dise portière et non porte.

Ignition
Ignition a pour équivalent français allumage.

Chamois
C'est une incorrection que de se servir du mot chamois pour désigner une peau de chamois. Ne dites donc pas : "J'essuie ma voiture avec un chamois", mais dites : "J'essuie ma voiture avec une peau de chamois".

La Société du Parler français au Canada s'efforcera de répondre par la voix des journaux aux questions de linguistique qu'on lui posera.

La Société du Parler français au Canada, Université Laval, Québec.

Le solarium

Les habitants du Sud peuvent difficilement se passer des rayons du soleil. Ils y sont habitués. C'est dire qu'un séjour en territoire étranger durant une saison rigoureuse leur serait pratiquement insupportable. Ce n'est pas le cas de nombre de nos concitoyens qui, l'hiver, voudraient s'en aller dans les régions tropicales. Malheureusement, ils ne le peuvent pas toujours, pour des raisons de finances ou autres. Pourquoi ne pas alors remédier partiellement à cette difficulté ?

Les chambres enssoleillées sont faciles à aménager. Il est vrai que dans notre pays, elles doivent être différentes de celles en usage dans les endroits de villégiature, mais, tout de même, elles peuvent rendre de grands services. Il faudra évidemment les entourer de vitres et de châssis et faire courir jusqu'à la calorifère.

La plupart des maisons canadiennes se prêtent facilement à ce changement et les déboursés inhérents ne sont pas trop élevés. Les moyens d'aménagement sont tout aussi nombreux que variés. Remarquons qu'une chambre enssoleillée est tout aussi utile en été qu'en hiver. Dans la plupart des cas, ce sera la pièce la plus attrayante et la plus acheminée.

Ajoutons que des murs sobres et des meubles aux couleurs plus brillantes seront de bon goût. Le plancher pourra être recouvert d'une tapisserie.

Rappelons-nous que ces améliorations et bien d'autres sont autorisées sous le régime du Plan d'améliorations aux habitations.



Hygiène

LA MYOPIE

On rencontre tous les jours des gens qui n'ont jamais appris à voir. Ces gens sont apparemment satisfaits de leur champ restreint de vision bien qu'ignorant complètement les beautés du monde qui les entourent. Pour eux, les perspectives de l'horizon sont des points très obscurs et les beaux paysages sont comme des fictions de poètes.

On estime que huit pour cent des enfants de 5 à 10 ans sont myopes, c'est-à-dire qu'ils ne voient qu'imparfaitement de loin. Bien souvent on dira d'un enfant qu'il n'a pas de talent, qu'il n'apprend rien à l'école, alors que ce qui fait réellement défaut chez lui est sa vue : il est myope et se trouve malheureusement placé au fond de la classe ; tout ce qu'il lui faut est une paire de lunettes pour lui permettre de voir, lui aussi au tableau noir.

Le travail rapproché tend à augmenter la myopie chez l'enfant particulièrement s'il s'y donne trop longtemps à la fois et s'il n'est pas surveillé. Son champ de vision deviendra restreint à un point que sa vue pourra devenir gravement endommagée. Au premier symptôme de myopie chez les enfants voyons à leur interdire immédiatement tout travail rapproché.

Invariablement les myopes sont attirés particulièrement vers des travaux qui sont préjudiciables à leur vue. Ainsi les enfants qui ne voient pas bien de loin n'aimeront pas à s'adonner aux sports ils seront plutôt portés à lire, à dessiner, ce qui contribuera à fatiguer leur vue ; ils se trouvent dans un cercle vicieux qui ne fera qu'accentuer cette faiblesse de leur vue. Des qu'un enfant présente des signes de myopie, n'hésitons pas à le conduire chez un oculiste compétent qui pourra remédier à cet état. Pourquoi le laisser souffrir d'une vue faible, pendant le temps de sa vie où il a le plus besoin de voir, quand la science moderne nous fournit les moyens d'y obvier.

L'ÉCOULEMENT NASAL

L'écoulement du nez est non seulement désagréable mais tout à fait inutile ; il peut parfois être la cause d'un état de dépression et l'on ne sait trop à quoi attribuer : ne souffrez donc pas plus longtemps de ce désagrement, voyez-y immédiatement.

L'écoulement nasal est une affection commune qui peut survenir tant chez les adultes que chez les enfants et s'il se prolonge, une partie du liquide s'écoule dans la gorge et de là pénètre dans les voies digestives ; les sucs gastriques, sécrétés par l'estomac contribuent à leur digestion et empêchent ce poison de faire son oeuvre complète mais un jour on s'aperçoit qu'on digère moins bien, on n'a plus d'appétit et l'on ne se sent pas bien ; ce sont les poisons introduits de longue main dans les voies digestives qui en sont la cause et cela peut aussi causer un état de fatigue ou de dépression. Ne croyez-vous pas qu'il vaut mieux ne pas vous exposer à ces inconvénients et à ces menaces à votre santé alors que votre médecin après avoir recherché la cause de ce malaise pourra probablement arrêter cet écoulement nasal.

Chez un grand nombre de jeunes enfants, les tumeurs adénoïdes empêchent l'air de circuler librement dans le nez et peuvent être la cause de l'écoulement nasal. Il arrive aussi que les enfants introduisent quelque objet dans leur nez ce qui cause une obstruction puis un écoulement infect de pus jusqu'à ce qu'il ait été enlevé du nez de l'enfant.

L'une des causes les plus communes de l'écoulement nasal chez les adultes est l'inflammation des sinus qui peut survenir à la suite d'un rhume et qu'on doit craindre lorsque l'écoulement du nez se continue pendant plusieurs jours à la suite d'un rhume de cerveau ; dans ce cas l'écoulement est ordinairement jaunâtre et provenant plutôt d'une narine il est accompagné de douleurs aux joues ou aux yeux ainsi que de maux de tête. Cet état négligé peut devenir plus tard une cause cachée de rhumatisme et de douleurs dans les muscles qui ne vous empêcheront peut-être pas d'accomplir votre tâche journalière mais qui vous feront une existence misérable.

Vous n'avez pas pour habitude de travailler avec des forces puissantes ? Pourquoi en serait-il ainsi de votre organisme ? Pourquoi lui imposer un surcroît de travail pour vous maintenir en bonne santé ? Vous devez donc voir à éviter tout malaise et à le faire cesser quand il existe ; c'est le moyen de conserver sa santé.

L'ENROUEMENT

L'enrouement ou raucité de la voix n'est pas une maladie en soi mais il constitue un symptôme de maladie qu'il ne faut pas négliger. Lorsqu'on devient enroué on devrait ne pas tarder à se faire examiner par un médecin et faire déterminer la cause de cet état. Le médecin s'enquerra si cet enrouement est récent ou de longue date et dirons ici en passant qu'il est très commun de rencontrer des personnes qui se disent enrouées depuis quelques jours mais un questionnaire plus serré leur fera avouer un enrouement intermittent qui a été considéré, à tort, comme des attaques répétées de laryngite aiguë.

Deux des maladies les plus dangereuses dans lesquelles on peut noter d'abord un enrouement sont la diphtérie laryngée chez les enfants et un gonflement soudain du larynx chez les adultes.

Il arrive souvent qu'on attribue l'enrouement chronique à une "laryngite chronique" ce qui est faux le plus souvent et qui empêche de rechercher la vraie cause de cet enrouement ; c'est ainsi que dans beaucoup de cas le cancer du larynx.

AU PREMIER FRISSON PRENEZ
Painkiller
(PERVY DAVIS)
RHUMES, GRIPPE, BRONCHITE

La colonne de beauté

dirigée par

Cousine Blanche

Diplômée de l'Université de Beauté de Paris

Les garçons manqués

L'après-guerre nous a valu toute une génération de femmes "plates" comme des galettes", pour me servir d'une expression du terroir. Corsets et brassières comprimants ont, dans la décennie qui a suivi la guerre, fait leur réapparition (ils avaient avant cette époque une tendance à disparaître, grâce aux obligations des hygiénistes) et dans le but de se donner une ligne sportive, trop de nos jeunes filles en pleine croissance, se sont imposées le supplice de la compression à outrance. Que de misères féminines ont résulté de cette mode idiote au possible.

Ce n'est pas à mes "cousines" qui le savent par le cinéma, les revues et les chroniques de modes, qu'il est nécessaire de dire que la mode veut, aujourd'hui, des courbes gracieuses là où l'on s'efforçait de comprimer les organes pour les aplatiser et se donner une silhouette de planche à repasser. Et ce n'est pas simple question de coquetterie que de vouloir régénérer les organes, car la débilité générale et la prédisposition tuberculeuse coïncident assez

fréquemment avec l'atrophie de la poitrine. Régénérer ces organes, c'est fréquemment remonter en même temps la nutrition organique, ramener la santé normale.

Et, quoi qu'on en pense, la poitrine est un organe essentiellement malléable, qui se développe comparativement facilement, même à un âge assez avancé. Naturellement, il ne faut pas s'attendre à obtenir une poitrine opulente en quelques semaines, après avoir atrophie cet organe par la compression pendant toute une décennie, mais il est nombreux de substances bien connues de la profession médicale qui agissent d'une manière élective sur les glandes et qui provoquent un développement assez rapide.

Ce sujet est trop délicat pour que je puisse m'expliquer clairement dans un article atteignant le grand public... mais j'ai préparé un feuillet sur le développement, dans lequel je donne des détails plus précis. Si vous êtes au nombre de celles qui sont "des garçons manqués", je vous adjure, non au nom de la coquetterie mais de votre santé, de me faire demander de ce feuillet accompagné d'un timbre de trois sous, pour frais de poste. Notez que le feuillet en question n'est pas une annonce, ne recommande aucun produit particulier, mais il vous donne des indications suffisantes pour vous guider dans ce qu'il importe de rechercher dans le choix d'un des nombreux "développeurs" qui sont en vente courante, si l'on veut éviter un désappointement et des dépenses inutiles.

CONSULTEZ-MOI PAR POSTE... MES CONSEILS SONT GRATUITS

J'ai publié toute une série de feuillets sur les soins de beauté... soins du visage, des mains, des cheveux, des yeux ; enlèvement des poils follets ; développement, raffermissement ou amaigrissement du buste, la maigreur, l'excès de graisse, les poids et mesures normales, etc. Ces feuillets ne sont pas des annonces. Ils ne comportent pas un mot de réclame. Ils ne contiennent que des conseils tout à fait désintéressés. Il suffit d'indiquer (sur lequel ou lesquels) de ces feuillets vous intéressez et de m'envoyer un timbre de 3c pour chaque feuillet désiré lesquels vous seront envoyés dans une enveloppe cachetée, discrète, qui ne révèle pas leur origine.

Adressez simplement vos lettres à "COUSINE BLANCHE", 197, ouest, rue Sainte-Catherine, Montréal.

Pour questions au sujet de l'hygiène, s.v.p. écrire à l'Association Médicale du Canada, 184 rue College, Toronto, Ont.

Cousine Blanche

Pour les gourmets

Voici quelques recettes extraites de la série nos 4 des fameuses recettes de "Cooking" complètes pour la Cie Ogilvie Flour Mills :

GATEAUX DELICIEUX
Température : 325° F.
Durée de la cuisson : 35 minutes
1/2 tasse beurre
1 tasse sucre granulé fin
2 oeufs
3/4 tasse de farine "Royal Household"
1 c. à thé poudre à pâte
1 c. à thé vanille
1 tasse dattes hachées
1 tasse groseilles hachées
1 tasse cassonade
Défaites le beurre en crème et ajoutez-y graduellement le sucre. Ajoutez les jaunes d'oeufs bien battus ; ensuite, la farine que vous aurez tamisée avec la poudre à pâte ; enfin la vanille. Étendez sur une léchefrite beurrée. Saupoudrez de dattes et de noix hachées. Battez les blancs d'oeufs en neige et ajoutez-y graduellement une tasse de cassonade tamisée. Étendez ce mélange par-dessus les dattes et les noix et faites cuire dans un four lent environ 35 minutes, jusqu'à ce que le meringue se détache des bords du récipient. Coupez en carrés pendant que le gâteau est encore chaud. Léchefrite 8 x 12".

PETITS FOURS
Température 375° F.
Durée de la cuisson : 30 minutes
4 oeufs
1 tasse sucre granulé fin
3 c. à table eau froide
1/2 c. à table fécule de maïs
1 tasse farine "Royal Household"
1/2 c. à thé poudre à pâte
1/4 c. à thé sel
1 c. à thé essence de ratifia
Aux jaunes d'oeufs battus, ajoutez le sucre et l'eau froide. Tamisez la fécule de maïs avec la farine, la poudre à pâte et le sel. Ajoutez au premier mélange. Battez bien ; ajoutez alors les blancs d'oeufs, battus en neige, puis l'essence. Faites cuire à four modéré pendant 30 minutes dans une léchefrite peu profonde. Lorsque refroidi, découpez avec un petit coupe-pâte. Divisez horizontalement et remettez de nouveau avec une crème pâtissière. Glacez avec un glacage coloré et décorez avec des noix, des fruits glacés ou des petites boules argentées.

CREME PATISSIERE
2 tasses lait
6 c. à table sucre
6 c. à table farine "Royal Household"
1/4 c. à thé sel
2 jaunes oeufs
1 c. à table beurre
1 c. à thé vanille
Faites chauffer le lait dans la partie supérieure d'un bain-marie. Mélangez le sucre, la farine et le sel ; ajoutez assez de lait chaud pour faire une pâte, et versez, en brassant, dans le reste du lait. Faites cuire jusqu'à consistance. Battez les jaunes d'oeufs légèrement et versez-les le mélange chaud. Remettez au bain-marie et faites cuire pendant trois minutes. Retirez du feu ; ajoutez le beurre et la vanille et mettez au froid.

COOKIES! FARCIS
Température 375° F.
Durée de la cuisson : 8 à 10 minutes
1/2 tasse "Shortening"
1 tasse cassonade
1 oeuf
2 tasses farine "Royal Household"
1 c. à thé poudre à pâte
1/4 c. à thé sel
1/4 c. à thé canelle
1/4 c. à thé clou
Défaites le "Shortening" en crème et ajoutez-y graduellement la cassonade. Ajoutez l'oeuf non battu et mélangez jusqu'à ce qu'il n'y ait plus trace de blanc. Tamisez ensemble la farine, la poudre à pâte, le sel et les épices ; ajoutez au premier mélange. Faites refroidir complètement et étendez la pâte en une forme rectangulaire d'environ 1/2 pouce d'épaisseur. Coupez avec la garniture aux dattes et roulez com-

LES PURGES NE GUÉRISSENT PAS

Soulagement temporaire... oui, mais guérison... non, puisqu'ils agissent sur l'effet et non sur la cause de la constipation. All-Brax de Kellogg fournit deux choses nécessaires à l'intestin : une masse spongieuse qui facilite l'évacuation, et la vitamine B, qui tonifie les parois. Mangez-en chaque jour avec du lait, de la crème ou des fruits, en gâteaux ou muffins, buvez beaucoup d'eau, et vous n'aurez bientôt plus besoin de purgatifs pour retrouver vos "habitudes régulières". Fabriqué par Kellogg. En vente chez tous les épiciers.

me pour un gâteau roulé. Enveloppez serré dans un papier ciré et mettez au froid pendant plusieurs heures. Tranchez ensuite avec un couteau bien tranchant et faites cuire dans un four modéré pendant 8 à 10 minutes.

GARNITURE AUX DATTES
1/2 tasse dattes dénoyautées
1/2 tasse sucre
1/2 tasse eau
1 c. à thé jus de citron
1/2 tasse harachides hachées fin
Faites cuire les dattes, le sucre, l'eau et le jus de citron, jusqu'à ce que le mélange soit épais. Laissez refroidir et ajoutez les noix.

STIMULE ET RAFRAICHIT
Donne de L'ENTRAIN
5¢
12 ONCES
UN BREUVAGE PÉTILLANT-FORTIFIANT
PEPSI-COLA
RAFFRAÎCHISSANT ET SAIN
VAUT 2 FOIS SON PRIX
Embouteillé par
Les Liqueurs Select
Tél. 139
SAINT-JEROME

Noms des GAGNANTS ou CONCOURS de la POUDRE À PÂTE "MAGIC" pour des CROISIÈRES AUX BERMUDES

PARMI les milliers d'excellents témoignages reçus, et qui tous furent examinés attentivement, les concurrents dont les noms suivent furent choisis par le Comité des Juges comme les gagnants du grand concours de la Poudre à Pâte "Magic" pour des croisières aux Bermudes et plusieurs autres prix. Ces 78 gagnants ont déjà été avisés par la poste.

1er PRIX
(Croisière de \$500 aux Bermudes)
Elizabeth Elliott,
39 ave Woodlawn est,
Toronto, Ont.

2ème PRIX
(Croisière de \$400 aux Bermudes)
Mlle Claire F. de Varennes,
64 rue St-Cyrille,
Québec, P.Q.

Les 5 PRIX suivants
(5 croisières de \$300 aux Bermudes)
Mme Horne Martin, 106 rue York, Cornwall, Ont.
Mme Mable A. Sheriff, 3 ave Macaulay, Toronto, Ont.
Mme Fred Long, Boite 603, Whitty, Ont.
Mlle Gertrude Sherwood, Sussex, N.B.
Yvette Lapointe, 66 rue Le Moine, Longueuil, P.Q.

Les 6 PRIX suivants
\$25.00 chacun
Mme H. W. Crowther, 187 rue London St., Hamilton, Ont.
Mme Constance W. Fleetwood, Suite 11, Devon Court, Lethbridge, Alta.
Mme M. N. Johnson, 246 blvd Decarie, N.D.G., Montréal, Qué.
M. David B. Savage, Boite 100, Duncan, C.B.
Mme Milford H. Schaefer, Elmira, Ont.
Madame Roland d'Arçon, 69, 41ème rue Limoulu, Québec, Qué.

Les 20 GAGNANTS suivants—\$10.00 chacun
R. H. Hill, 2864 ave Colquitz, Victoria, C.B.; Mme Achille Boileau, 1462 Blvd St-Joseph, Montréal, Qué.; Mme A. G. Tyler, 146 rue Shirley, Halifax, N.S.; Mme Patrick Ivers, 270 rue St-Oliver, Québec, Qué.; Mme Wm. Clarke, 44 ave Herbert, Toronto, Ont.; Mme H. H. Best, Suite 2, Eaton Block, Saskatoon, Sask.; Mme Martha Essfeldt, Melville, Sask.; Mme J. M. Thomas, Banff, Alta.; Mme Duncan Gordon, 310 rue Van Horne, Penton, C.B.; Mme Walter S. Dickie, R.R. 5, Truro, N.E.; M. Lawrence Payne, R.R. 1, Coghlan, C.B.; Mme Colin C. Smith, R.R. 3, Middleton, Cte Annapolis, N.E.; Mme A. B. Allison, Morewood, Ont.; Mme W. J. Ivy, Ottawa, Ont.; Mme E. Stevenson, c/o McGill's, P.R. Gard North Toronto, North Toronto, Ont.; A. Walker, Apt. 2, ave Bernard, Toronto, Ont.; M. Victor Ludvigsen, 41 chemin Lonsdale, Toronto, Ont.; Mme G. E. Edwards, 7 rue Hollis, Halifax, N.S.; Mme Edith Munroe, 5078 rue St-Catherine E., Montréal, Qué.; Emma C. Anthes, The Biches, R.R. 1, Preston, Ont.

Les 50 GAGNANTS suivants—\$5.00 chacun
Mme Martha de Rainville, 107 Grande Allée, Québec, Qué.; Anna M. Schaffer, Boite 28, Midway, Ont.; M. Roy D. Gilder, Boite 152, Iroquois, Ont.; Mme U. Hill, 315 Robertson, Ft. William, Ont.; Mme William Clifton, 1268 chemin Argyle, Walkerville, Ont.; Mme Francis J. Seeley, R.R. 1, Flesherton, Ont.; Mme Elizabeth Robertson, Quiet Haven, Brougham, Ont.; Mme H. G. Ryan, 63 ave Parc, Guelph, Ont.; Mme Minnie James, 274 chemin Avenue, Toronto, Ont.; Mme Gertrude O'Donnell, Apt. 1, 20 rue Ogilvie, Eastview, Ont.; Mme Florence Leach, 121 Blvd Neville Park, Toronto, Ont.; N. S. Spence, 351 rue Cummer, Sudbury, Ont.; Mme James Keyworth, Shabavon, Sask.; Mme Donald Cummings, 21 rue West, Moncton, N.B.; E. J. Fleetwood, 10 Place Pagan, St-John, N.B.; Mme Agnes Solloway, 42 rue Amelia, Sydney, N.S.; Mlle M. Murphy, 677 rue Gottingen, Halifax, N.S.; Helena Kethbridge, Boite postale 799, Lethbridge, C.B.; Mme A. J. Parmer, 1205 chemin Fernwood, Victoria, C.B.; Mme H. Toombs, Boite 978, Kelowna, C.B.; Mme W. W. Buchanan, Suite 3, 1407 Onzie rue O., Calgary, Alta.; M. McInnes, 118 Quatorzième Rue O., Calgary, Alta.; Mme W. B. Brewer, 60 ave Wilson, Toronto, Ont.; Mme L. F. Swanton, 36 rue Waverley, Port Arthur, Ont.; Mme H. P. H. Galloway, 222 rue Queenston, Winnipeg, Man.; M. W. J. Marshall, 6000 rue St-Joseph, St-Joseph, Man.; Mme J. O. Ouellet, 454 Upper Rowley, Montréal, Qué.; Germaine Guérin, 86 Guilbault, Longueuil, Qué.; M. J. Louis Fréchette, Boite postale 69, Drummondville, Qué.; Marie Antoinette Roy, Cap Chat, Cte Gaspé, Qué.; Mlle Elise Pelletier, C.P. 6, Ste-Louise, R.R. 1, Cte l'Islet, Qué.; Mlle Cecile Bérubé, Grosse Rivière du Loup, 12 St-Eli, Témiscouata, Qué.; Mme F. X. Gendreau, 315 1/2 rue St-Joseph, Québec, Qué.; D. Doucet, Boite postale 57, Mont Joli, Qué.; M. Albert Gagnon, 80 ave Monk, Québec, Qué.; Gabrielle Dalmont, 20 St-Laurent, Lacombe, Qué.; M. Gagnon, 2465 2505 rue Quenest, Montréal; Marcelle Monreuil, c/o R. Carrière, Goodbye Tree & Rubber Co., 19 rue Crown, Québec.

NE CONTIENT PAS D'ALUN... ni aucun ingrédient nuisible. Liste complète des ingrédients sur chaque boite.
FABRIQUÉE AU CANADA



1947, par le Centre de son, de l'In-

NOUVELLES
DE PARTOUT

A Sainte-Agathe

En vue de passer d'agréables soirées durant la saison froide, Mlle Béatrice Bergeron, avec l'aide de Mlle Madeleine Petrelli, ont organisé un cercle de jeunes filles. Les membres sont les suivantes : Mlle Emeline Parent, Thérèse Touchette, Marie-Anne Gaudette, Simone et Jeannette Lacasse, Laurette et Yvette Valiquette, Cécile Lortie, Pauline Gauthier, Annette Leblanc et Thérèse Monette.

La première réunion eut lieu chez Mlle Pauline Gauthier qui organisa une partie de cartes. Il y eut distribution de prix, chant, musique et un délicieux réveillon fut servi. Les membres se retirèrent à une heure assez avancée emportant avec elles un bon souvenir de cette petite soirée.

A l'Annonciation

M. Paul Lamarre, de Montréal, est venu rendre visite à Mlle Noëmi Cartier.

M. Roméo Lemieux est en fin de semaine chez M. et Mme Arthur Paquette.

Mlle Gertrude Limoge, de Sainte-Anne des Plaines, est pour quelque temps chez sa sœur, Mme Omer Noël.

Mlle Edith Racicot était en fin de semaine chez son frère, M. Lionel Racicot.

Mme McGrondel et sa fille Yvonne étaient en fin de semaine chez M. et Mme Louis Cotte.

Mme Henri Fortier, Mme Emilie Gauvreau, MM. G.-A. Beauchamp, P.-E. Lacoste, C. Lacoste, sont allés à Montréal, en fin de semaine.

M. et Mme Paul Houtier, de Montréal, étaient en fin de semaine chez M. Joseph Filion.

Le 26 janvier, à 9 heures, avaient lieu en l'église paroissiale de l'Annonciation, les funérailles de M. Joseph Boileau, époux de R. Desjardins, décédé le 23 janvier, à l'hôpital Sainte-Jeanne d'Arc, à l'âge de 62 ans. Il laisse dans le deuil son épouse, quatre fils et cinq filles. Nos sincères sympathies à la famille éprouvée.

A La Minerve

Nous apprenons avec regret la mort de Mme Léo Sauriol, âgée de 22 ans, décédée le lundi 24 janvier dernier. Les funérailles eurent lieu mercredi, 26 janvier.

La défunte laisse dans le deuil, son époux et quatre jeunes enfants dont la plus âgée a 5 ans. En outre, elle laisse son père et sa mère, M. et Mme Ernest Léonard, deux frères, Lucien et Jean, une sœur Germaine.

Nos sincères sympathies à cette famille éprouvée.

Les clôtures

Les clôtures redeviennent à la mode. Autrefois elles caractérisaient la propriété ; elles étaient en quelque sorte un symbole ; elles déterminaient et limitaient le domaine du propriétaire ; mais, plus tard, les choses ont changé. On se complut davantage dans une autre pratique où les haies n'avaient rien à faire. Les gazons gagnèrent en popularité, et avec ce changement, disparaissaient les clôtures.

Les personnes désireuses de moderniser leur demeure ont aujourd'hui des fonds à leur disposition, grâce au plan d'améliorations aux habitations. Les banques à charte du Canada sont prêtes à leur consentir des prêts à un taux d'intérêt très bas. Les fonds ainsi obtenus sont remboursés par versements, au cours des trois années subséquentes ; ils peuvent être appliqués à des réparations et améliorations. Les clôtures entrent dans cette catégorie.

Les clôtures ont un triple objet. Elles ajoutent à l'apparence de la propriété, déterminent les lignes de division et préviennent la détérioration du gazon et des fleurs. L'architecture apporte aujourd'hui son concours à la modernisation. Ses développements sont heureux et variés. Les piquets, la pierre, la brique, le fer, voilà autant de sujets où les architectes pourront mettre leur expérience à contribution.

Avez-vous pensé à votre abonnement à L'AVENIR DU NORD

DANS LE MONDE
DE L'AUTOMOBILE

L'AGE DU CHEVAL

Le piaffement des sabots ferrés n'est plus qu'un écho plaintif dans le crescendo des moyens de transport modernes, un écho perdu sous le vrombissement accentué du camionnage motorisé. Monsieur R.-S. McLaughlin, président de General Motors of Canada Limited, a souligné la décadence de l'âge hippomobile pour d'ancrer au volant pendant les quelques secondes où le dérapage peut devenir une tragédie ou simplement un incident de la journée. Bien qu'un expert puisse dire comment on sort d'un dérapage en s'y engageant d'avantage, le conseiller prudent vous dira simplement qu'il faut reconnaître deux dérapages communs et savoir les éviter. Le dérapage sur pavé trempé peut être évité par la prudence, par une conduite modérée dans les courbes, par des arrêts et des démarrages amortis, enfin par l'usage judicieux de la deuxième vitesse comme puissance de freinage. L'ajustage déséquilibré des freins peut causer le dérapage et on y trouve un seul remède — l'ajustement par un mécanicien. Les symptômes en sont évidents même sur le pavé sec ; on le reconnaît à un tirage du volant chaque fois que les freins sont appliqués même légèrement. Les freins mal ajustés sont aussi dangereux sur le pavé trempé ou aux grandes vitesses que l'absence totale de freins.

LA MENACE DU DERAPAGE

Comme un nageur peut se trouver pris de panique, si les crampes le saisissent, de même l'automobiliste calme peut se glacer au volant pendant les quelques secondes où le dérapage peut devenir une tragédie ou simplement un incident de la journée. Bien qu'un expert puisse dire comment on sort d'un dérapage en s'y engageant d'avantage, le conseiller prudent vous dira simplement qu'il faut reconnaître deux dérapages communs et savoir les éviter. Le dérapage sur pavé trempé peut être évité par la prudence, par une conduite modérée dans les courbes, par des arrêts et des démarrages amortis, enfin par l'usage judicieux de la deuxième vitesse comme puissance de freinage. L'ajustage déséquilibré des freins peut causer le dérapage et on y trouve un seul remède — l'ajustement par un mécanicien. Les symptômes en sont évidents même sur le pavé sec ; on le reconnaît à un tirage du volant chaque fois que les freins sont appliqués même légèrement. Les freins mal ajustés sont aussi dangereux sur le pavé trempé ou aux grandes vitesses que l'absence totale de freins.

REPRISE DE L'INDUSTRIE

DANS LES LOISIRS

Le commerce et l'industrie dans l'ouest du Canada déjà reflètent une activité meilleure et une hausse dans l'échelle des salaires, par suite de la réouverture en décembre de l'usine General Motors, à Regina. La production en bon chemin de réalisation, on cherche à construire 1000 voitures dans l'usine nouvelle, que l'on dirigera dans le marché de l'ouest du Canada exclusivement. L'optimisme règne donc dans l'industrie automobile de Winnipeg à la côte du Pacifique.

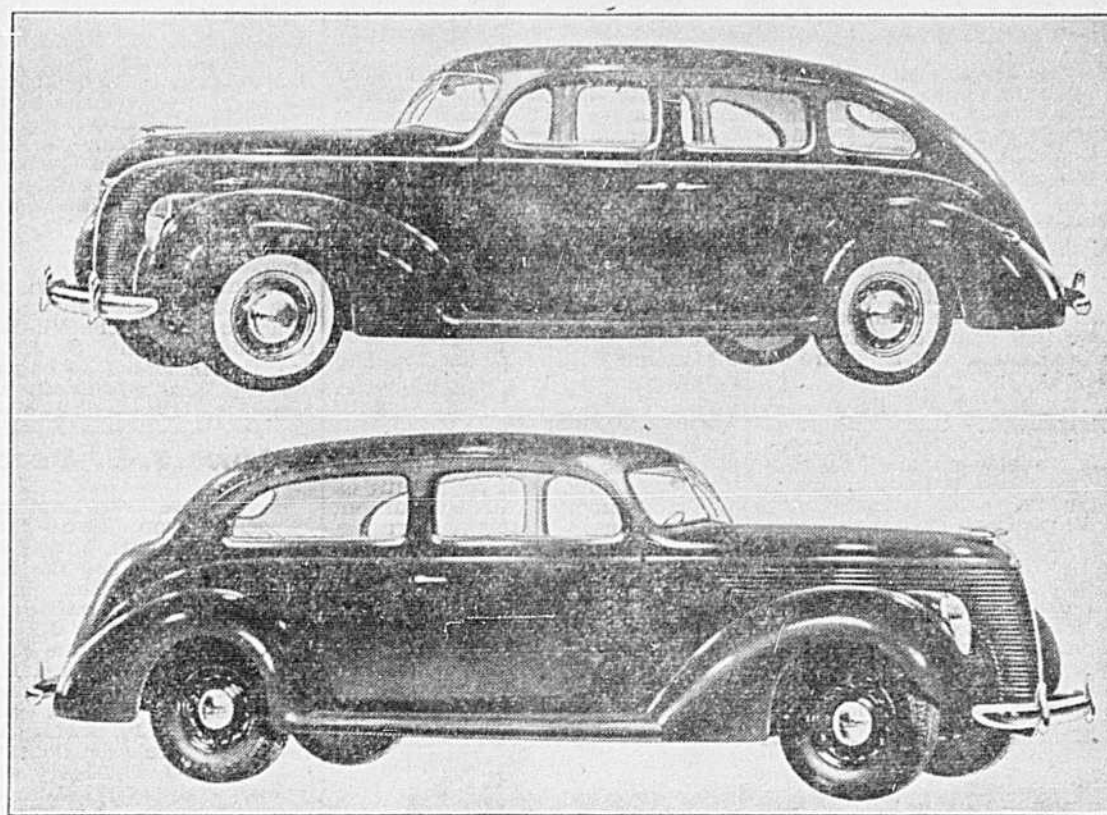
MENAGEZ VOTRE ACCUMULATEUR

A cause de l'effort supplémentaire demandé à l'accumulateur au cours de l'hiver, les conducteurs devraient prendre grand soin de cette source d'énergie électrique. On peut être sûr d'un démarrage difficile au cours d'une soirée froide, si l'on emploie sans discrétion la chauffage, la T.S.F., les rayons puissants des phares, l'allume-cigare ou tout autre accessoire. Il faut de ces appareils faire un usage modéré. Il est également important de reviser deux fois le mois la charge et le niveau de l'accumulateur. Comme mesure préventive un mécanicien en quelques minutes peut augmenter le rapport de charge de la génératrice, afin de compenser à l'effort supplémentaire demandé à l'accumulateur de la voiture. Si votre auto est une Chevrolet 1938, l'ajustage de la génératrice est inutile, puisque ce modèle est muni d'une génératrice à haute puissance et d'un contrôle automatique du voltage.

DEMARRAGE SIMPLIFIE

Dans l'opinion des ingénieurs de tout le continent, la voiture moderne démarre beaucoup plus facilement en hiver que l'auto primitive ne pouvait le faire sous le soleil brûlant de juillet. On attribue ce progrès au dispositif thermostatique, au réchauffement de l'essence avant sa combustion et à l'étranger automatique. On trouve également très important le principe de l'huile légère adoptée par Pontiac au démarrage à froid ; par là, on élimine l'effort supplémentaire demandé à l'accumulateur, le dommage infligé aux cylindres et aux segments des pistons par une huile épaisse dans un moteur froid.

Deux nouvelles automobiles V-8 Ford pour 1938



Pour 1938 la Sté Ford présente deux nouvelles automobiles — La V-8 Ford Standard et la V-8 Ford de Luxe. C'est la première fois que la Sté Ford offre au public, deux types distincts, deux formats de carrosseries, deux groupes de prix.

La nouvelle V-8 Ford de Luxe est d'apparence entièrement nouvelle. Elle est plus vaste et beaucoup plus longue du radiateur à l'arrière-train. On y dispose de plus d'espace pour le bagage. Ses garnitures, ses accessoires sont vraiment somptueux. Son aspect et l'élasticité de son roulement sont aussi améliorés. La V-8 Ford de Luxe est actionnée par le célèbre moteur V-8 Ford de 85 CV. La photographie du haut illustre le Sedan Ford de Luxe.

La V-8 Ford Standard est une superbe voiture moderne. Son capot est aussi plus long et ses lignes, dessinées à nouveau, ont une harmonieuse distinction. Montée sur le même généreux empattement de 112" que la nouvelle V-8 Ford de Luxe, son moteur V-8 Ford de 85 CV, vous apporte les mêmes avantages essentiels. Elle est spacieuse et son intérieur est tendu avec un goût irréprochable. La photographie du bas illustre le Sedan Tudor Standard.

La croisade contre
le cancer

Lutte entreprise contre le grand fléau au moyen de l'éducation-campagne dirigée contre l'ignorance, la peur et la négligence.

par J.-W.-S. McCullough M.D., D.P.H. Secrétaire du Comité du Cancer Ligue de Santé du Canada

Article No 15

Traitement du Cancer No 3

Il y a plus de 40 ans, un homme et une femme étaient occupés à faire bouillir certaines substances chimiques dans un chaudron. Ils travaillaient dans une vieille grange dans la banlieue de Paris, en France. Ils ramassaient leur bois ou ils pouvaient dans les environs. Leur travail provoqua la curiosité des voisins. Ils paraissaient bien pauvres. Ils poursuivaient leur travail régulièrement pendant longtemps lorsque un jour la femme fit la découverte de petits cristaux dans le résidu qui se trouvait dans le vaisseau de cuivre dont elle se servait. C'était un élément nouveau. Il ressemblait beaucoup au poivre blanc que l'on prend pour assaisonner les aliments. C'était du radium. Ces travailleurs infatigables étaient les chimistes Pierre Curie et sa femme. Celle-ci était une polonaise du nom de Marie Schlowdowski. Ces faits se passèrent en 1898. Ce fut là une découverte merveilleuse puisque elle ouvrait la voie vers un nouveau et efficace traitement du cancer. C'est ainsi que Marie Curie, une femme délicate comme un souffle, devint une des grandes bienfaitrices de l'humanité.

Le radium provient du pitchblende, une substance noire qui contient de l'oxyde d'uranium. La source la plus riche que nous ayons en pitchblende se trouve sur les rives du lac Grand Ours dans le Nord-Ouest du Canada. Cette découverte récente et la raffinerie de radium que l'on a installée subseqüemment à Port Hope, Ontario, ont changé complètement la face du problème du radium. Il y a cinq ans, un milligramme de radium coûtait environ \$70.00. On en peut maintenant acheter la même quantité pour \$30.00. Pour le traitement du cancer, on se sert du radium sous deux formes : d'abord, comme élément et en second lieu sous forme d'émanation de gaz de radium, que l'on appelle ordinairement radon. Le radon se dégage d'un assemblage compliqué fait de verre et d'acier qu'on appelle une usine d'émanation. Dans cette usine, le gaz, qui se dégage continuellement du radium, est lavé, purifié et emmagasiné et scellé dans des tout petits tubes d'or, qu'on appelle des aiguilles de radon. Dans le traitement du cancer, ce sont ces aiguilles que l'on introduit dans les tumeurs et que l'on y laisse même en place.

L'élément de radium est ordinairement placé dans des petits tubes de platine-iridium que l'on place dans la tumeur ou à proximité de la tumeur à traiter. On peut mesurer exactement la dose soit de radon, soit de radium. Leur effet est le même : le radium, le radon et les rayons X détruisent les cellules cancéreuses parce qu'elles se divisent continuellement et offrent ainsi moins de résistance que les cellules saines et normales.

Prochain article : "Remèdes de charlatans".

Les lecteurs qui désirent avoir la série complète des articles du Dr McCullough sur le cancer peuvent les obtenir en s'adressant à la Ligue de Santé du Canada, 105 rue Bond, Toronto, Ontario.

Pour votre publicité

utilisez les colonnes de

L'AVENIR DU NORD

Etabli en 1897

303 Avenue Parent — SAINT-JEROME

Saint-Jérôme

L'un des hebdomadaires les mieux connus et appréciés dans toute la province

L'énergie hydraulique
facilite l'exploitation minière

Les grandes industries minières du Canada constituent un exemple frappant de l'importance des forces hydrauliques. La proximité de forces hydrauliques suffisantes assurant l'énergie hydroélectrique à bon marché a rendu possible l'expansion notable de l'exploitation minière au Canada depuis le début du siècle, selon un récent communiqué du ministère des Mines et des Ressources.

D'amples sources d'énergie hydraulique se trouvent économiquement placées dans le voisinage des gisements miniers et des centres d'exploitation minière dans presque toute l'étendue du Canada.

La force hydraulique fournit l'énergie électrique nécessaire à l'exploitation aurifère au Yukon, aux vastes industries minières et métallurgiques et d'engrais chimiques concentrées à Trail, Colombie britannique, à l'exploitation des mines de cuivre situées à la frontière commune du Manitoba et de la Saskatchewan, à l'exploitation des gisements d'or, d'argent, et de nickel-cuivre de l'Ontario septentrional, à l'exploitation des gisements aurifères, des gisements d'or-cuivre et des mines d'amiante dans le Québec, à l'exploitation aurifère en Nouvelle-Ecosse, à l'exploitation des usines électro-chimiques et métallurgiques à Shawinigan Falls, à Arvida et à Niagara et à celle des usines sidérurgiques du Sault-Sainte-Marie, d'Hamilton et de Port-Colborne.

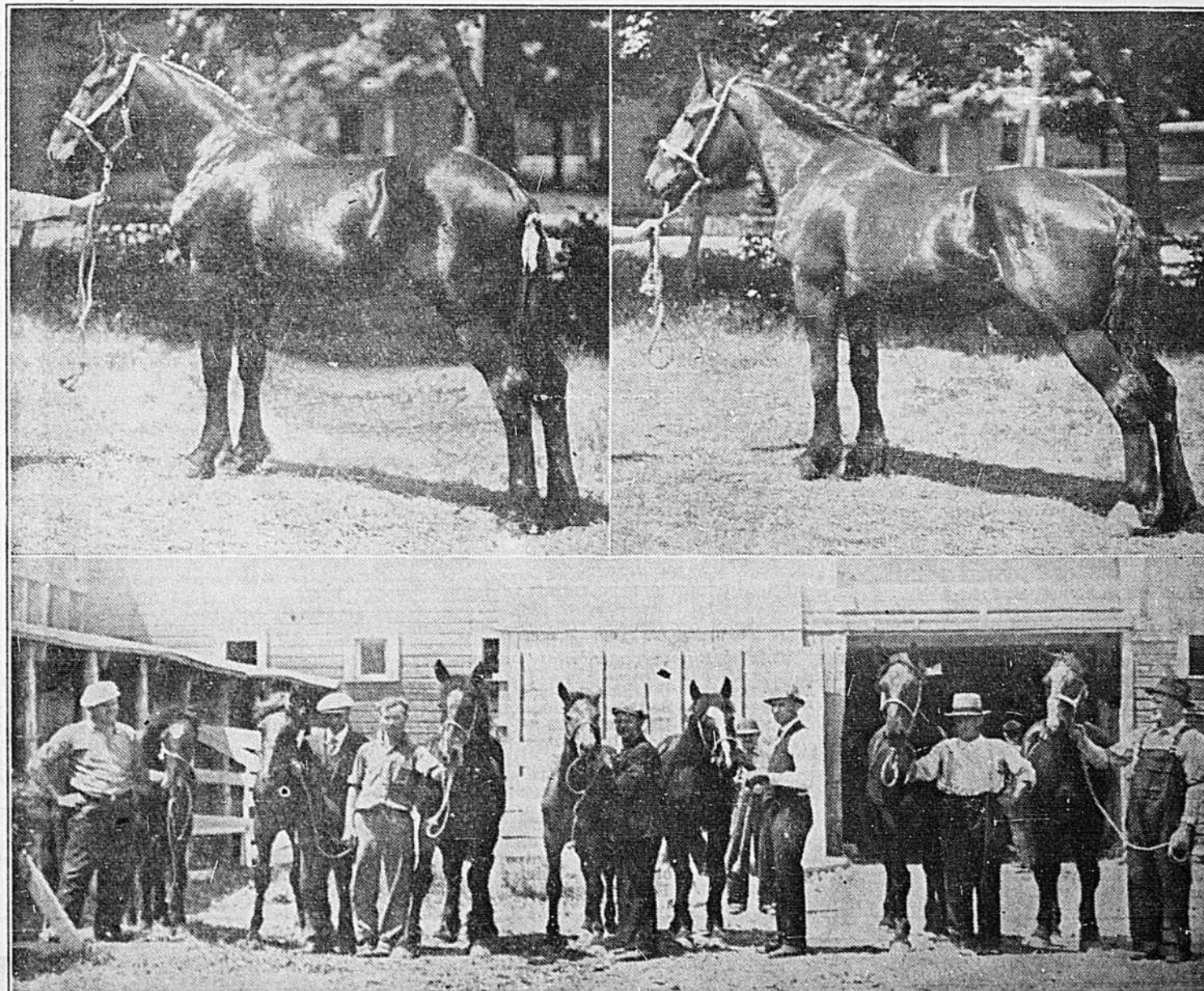
En 1936, il s'est consommé pour environ trois milliards de kilowatts-heures d'énergie électrique pour l'exploitation minière et métallurgique, dont 95 p. 100 ont été achetées aux centrales d'électricité. En tout, l'énergie requise par les industries minières au Canada dépasse un million de HP, et les entreprises hydroélectriques en fournissent plus de 85 p. 100.

Une caractéristique généralement peu connue de l'énergie hydroélec-

trique, c'est le rôle qu'elle joue dans l'utilisation des minéraux à basse teneur. La marge de profit dans l'exploitation de pareils gisements est mince et le prix du courant est souvent le facteur décisif dans le succès de l'exploitation. L'abondance de l'énergie hydroélectrique à bon marché au Canada a permis l'exploitation de plusieurs gisements de minéral à basse teneur, qui ont fourni un puissant appoint à la richesse nationale.



Skieurs, foutez vos skis! Une autre saison de ski est sur le point de commencer, et des milliers d'amateurs préparent déjà leur équipement en vue des joyeuses excursions qu'ils entreprendront bientôt dans les Laurentides. La compagnie du Pacifique Canadien, dont les trains doivent assurer le transport de la grande majorité des skieurs qui fréquentent nos centres de sports d'hiver les plus populaires, de Shawbridge à St-Jovite, au nord de Montréal ; au lac Beauport, près de Québec, et dans les Cantons de l'Est, a organisé cette année un service encore supérieur à celui des saisons passées. De leur côté, les hôtels du Nord ont fait de grands préparatifs, prévoyant une affluence qui, au dire de tous ceux qui suivent la progression constante du ski dans notre province, dépassera tout ce qu'on a vu jusqu'ici. Tout est prêt pour une saison-record... pourvu que nous ayons assez de neige!



Notre illustration fait voir quatre étalons "Black Horse" en tête de la parade qui eut lieu lors de la récente exposition de Sherbrooke. La Brasserie Dawes est reconnue pour son fameux groupe de 35 étalons perchons, lesquels sont assignés à différents endroits dans la province, chaque saison, afin de donner au cultivateur Canadien les services des meilleurs reproducteurs de la race perchonne sur le continent.



OPTOMETRISTE-OPTICIEN

Bachelier en Optométrie
DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

Spécialité :
EXAMEN DE LA VUE

Correction des troubles
musculaires des yeux
Prescriptions de verres

PAUL E. TALBOT, Ba. O.

330 rue SAINT-GEORGES — SAINT-JEROME

Pour consultations : Tél. 171

A Saint-Jérôme, les lundi, mardi, mercredi et jeudi, 7 à 10 P.M.

BUREAU-CHEF : 6761 rue SAINT-HUBERT, MONTREAL

Les bibliothèques

Les bibliothèques fixées en permanence sont très en usage dans les pièces exigües ; elles sont en outre très pratiques.

On a remarqué récemment un plain pied qui ne possédait pas de chambre à coucher. Il n'y avait donc pas de place disponible pour un cabinet de toilette. Ce logement consistait en quelques pièces : un living-room, une cuisine, une petite salle à dîner et une chambre de bain. On remarquait dans le living-room des bibliothèques modernes de diverses dimensions ; mais l'une entre autres ne contenait pas de livres, comme on était porté à le croire, mais des articles de toilette. On avait placé un miroir au-dessus. C'était donc tout simplement un véritable cabinet de toilette.

Les bibliothèques entrent dans la catégorie des améliorations autorisées par le Plan d'améliorations aux habitations. Il faut cependant qu'elles soient fixées en permanence.

L'apparence

Si vous voulez obtenir une lumière plus adéquate dans l'une des pièces de votre maison, pourquoi ne pas faire percer une fenêtre en quelque endroit que ce soit ? Cette amélioration aurait deux conséquences : elle rendrait cette pièce plus utile et l'aspect n'en serait que plus beau.

Il y a en outre un autre moyen de rendre la pièce concernée plus attrayante : c'est de poser un grand miroir. Les miroirs ont toujours leur place dans une pièce. Il est toujours possible de poser en outre des tentures appropriées et qui vont bien avec les miroirs que vous choisirez. Si vous désirez avoir une fenêtre



Exigez les
VERRES
CORRECTAL
précis jusqu'au bord

Le verre "Correctal" donne une clarté sur toute l'étendue

Les verres "Correctal" sont vendus par tous les opticiens de la province

Les meilleurs pour vos yeux

additionnelle ou des miroirs fixés en permanence, il vous est toujours possible de vous prévaloir du Plan d'améliorations aux habitations et de vous procurer les fonds nécessaires pour effectuer ces changements.

Comment nous
AIDONS
le gouvernement

L'une des fonctions les plus importantes du gouvernement est d'aider les cultivateurs, les pêcheurs, les établissements de mise en conserve, les artisans et les manufacturiers à disposer de leurs produits. Les magasins-chaines aident le gouvernement à obtenir ce résultat en créant un marché régulier sur lequel les producteurs comptent aujourd'hui de plus en plus comme source de revenus.

Qu'on fasse disparaître les magasins-chaines ou qu'on gêne leurs opérations, et immédiatement les problèmes du gouvernement s'accroîtront. La route droite et facile entre le producteur et le consommateur deviendra un sentier tortueux, plus difficile pour tous.

ASSOCIATION DES
MAGASINS-CHAINES DU CANADA

730, Immeuble University Tower - Montréal

(Une fédération de marchands modernes)

